

Références: 1998-D-375

Orig.: DE

Version: française

# Structuration des programmes des matières enseignées auc Ecoles européennes

Conseil d'inspection secondaire

Réunion des 14 et 15 septembre 1998 au BRCS

10 août 1998 Auteur : Inspecteurs généraux J. Bernth et H. Loos



Références: 1998-D-375

Orig.: DE

Version: française

# Structuration des programmes des matières enseignées aux Ecoles européennes

# Conseil d'inspection secondaire

Réunion du 22 juin 1998 au BRCS

### Introduction

(Situation au 26.05.1998)

La structure des programmes est basée sur le modèle suivant, qui, selon les matières, peut subir des modifications ou des élargissements:

- 1.0 Objectifs pédagogiques
- Objectifs pédagogiques généraux (en parallèle avec toutes les matières)

- 1.2 Objectifs pédagogiques spécifiques
- 2.0 Contenus pédagogiques (connaissances, aptitudes, capacités)
- 3.0 Organisation pédagogique (propositions d'organisation des cours et utilisation du matériel et des médias)
- 4.0 Contrôles de connaissance
- 4.1 Fonctions et principes des contrôles de connaissance (en parallèle avec toutes les matières)
- 4.2 Travaux écrits
- 4.3 Participation au cours
- 4.4 Le baccalauréat
- 4.4.1 L'épreuve écrite du baccalauréat
- 4.4.2 L'épreuve orale du baccalauréat

La section 1 décrit et justifie les objectifs pédagogiques pertinents pour chacune des matières:

- Le premier chapitre (1.1) mentionne les objectifs pédagogiques généraux contraignants pour toutes les matières (c'est pourquoi le texte de ce chapitre est repris dans les programmes de toutes les matières).
- Le deuxième chapitre (1.2) mentionne les objectifs spécifiques qui complètent les objectifs décrits dans le chapitre 1.1.

La section 2 décrit les contenus pédagogiques pertinents pour chacune des matières. Trois niveaux différents sont évoqués: domaines pédagogiques, thèmes et sujets (ces derniers sont laissés à l'inspiration des enseignants et n'ont donc pas de caractère contraignant).

Les contenus pédagogiques concernent les trois unités des programmes (1e - 3e année, 3e - 4e année et 6e - 7e année.

La section 3 traite des principes et des modes d'organisation de chaque matière.

La section 4 traite des contrôles de connaissance dans chaque matière:

- \* Le chapitre 4.1 mentionne pour toutes les matières les fonctions et principes généraux des contrôles de connaissance.
- Le chapitre 4.2 cite les règles et les directives applicables aux contrôles de connaissance en matière de "travaux écrits".

- Le chapitre 4.3 mentionne les règles et les directives applicables aux contrôles de connaissance en matière de "participation au cours".
- \* Le chapitre 4.4 cite les dispositions relatives au baccalauréat dans chacune des matières (recommandations et exemples utiles pour les épreuves écrites et orales joints en annexe).

PROJET	P	R	٥	J	E.	Ī
--------	---	---	---	---	----	---

### 1.0 Objectifs pédagoglques

## 1.1 Objectifs pédagoglques généraux

Au niveau secondaire des Ecoles européennes, la mission de l'école est double: assurer les cours et aussi la formation. Il en résulte que la notion de "cours" se réfère prioritairement à la transmission des connaissances, à la compréhension, aux aptitudes et aux capacités: dans le cadre de discussions sur des thèmes ou sujets choisis selon les matières, les élèves doivent apprendre à comprendre, exposer, expliquer, apprécier et appliquer des notions particulières, des problèmes, des solutions et des contenus. La notion de "formation" se réfère par ailleurs prioritairement à l'apprentissage d'aptitudes et de comportements sociaux: dans le cadre d'échanges avec leur propre personnalité ou avec le milieu - y compris le contexte historique, les problèmes d'actualité, les tâches futures -, les élèves doivent apprendre à développer leur propre identité et à agir de façon socialement responsable. Dans la pratique scolaire, ces deux notions sont inséparables. Ces domaines d'application s'interpénètrent en permanence et s'influencent mutuellement.

Ces deux objectifs majeurs de l'enseignement secondaire prennent une signification spécifique et acquièrent une dynamique particulière directement dans le contexte européen grâce à la prise de conscience évidente de la réalité de l'Europe, dont la richesse de la culture est l'indice le plus marquant. Cette conscience, ainsi que l'expérience acquise dans un cadre de vie européen, contribueront à façonner le comportement des élèves: tout en préservant leur propre identité, ils respecteront les traditions de chacun des pays d'Europe.

P	R	a	. 1	ET
		·	·	

### 4.0 Contrôle de connaissance

## 4.1 Fonctions et principes

Les contrôles de connaissance constituent un processus continu. Leur rôle est d'informer sur l'état du processus d'apprentissage des élèves, ils fonderont également les progrès des élèves et joueront un rôle considérable auprès des élèves, des enseignants et de l'Ecole dans le cadre de l'évaluation de la formation des élèves. Les contrôles de connaissance ne doivent pas dans chaque cas se traduire par une note chiffrée; ils n'auront aucun caractère de sanction. Ils ont pour objet l'évaluation des performances et doivent permettre aux élèves de s'autoévaluer. Ils constituent un fait un encouragement à l'effort et à la progression.

Les résultats des contrôles de connaissance permettront aux enseignants de mettre à l'épreuve les buts fixés, les méthodes et les résultats de leurs cours.

Ces objectifs pédagogiques du contrôle de connaissance reposent sur les principes de base suivants relatifs à l'évaluation des performances:

- \* Application autonome et correcte, aptitudes et capacités, de même que présentation. Ceci implique que les exigences posées au cours soient structurées de manière telle que selon le niveau d'apprentissage l'on puisse exiger, outre la reproduction, des performances plus complexes (application des connaissances, résolution des problèmes et appréciation). On respectera la définition des niveaux de notation et les marges de note correspondantes.
- L'évaluation des performances doit être claire pour l'élève, et aussi en comparaison avec les condisciples. On veillera à préserver la comparabilité des évaluations entre sections linguistiques grâce à la coordination entre les enseignants.

**GGGGG**